

Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Coutevroult, le 01 février 2022

Réf : /LS/SB/dossier périscolaire.

Objet : Dossier d'inscription périscolaire 2022/2023

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint, le dossier d'inscription du périscolaire « ALSH/cantine/garderie/aide aux devoirs » pour la rentrée scolaire 2022/2023

Ce dossier se compose :

- 1) Fiche de renseignement
- 2) Fiche sanitaire de liaison,
- 3) Fonctionnement accueil de loisirs périscolaire

Ce dossier est à déposer en **Mairie uniquement** avant **le 01 JUIN 2022**, avec les documents suivants aux horaires habituels :

- La photocopie du carnet de vaccination de votre enfant,
- Une attestation d'assurance pour l'année scolaire.
- Votre dernier avis d'imposition (de l'ensemble du foyer).

Vous remerciant par avance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Adjointe au Maire
Déléguée aux Affaires Scolaires

Laurence SCHNEIDER



MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr



FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS DE COUTEVROULT

	Age des enfants	Périodes d'ouverture	Horaires d'ouverture
L'Accueil de Loisirs	De la 1 ^{ère} année de classe maternelle au CM 2 et/ou 12 ans	Accueil de loisirs extrascolaire : Mercredi	Arrivée entre 7h00 et 09h45 Possibilité de départ à 13h30 . Le soir à 16h30 sans goûter Après 17h00 goûter compris.
		Accueil de loisirs extrascolaire : Vacances scolaire	Arrivée entre 7h00 et 09h45 Départ entre 17h00 et 19h00
		Accueil de loisirs périscolaire soir : Lundi, mardi, jeudi, vendredi	De 17h00 à 19 h 00
L'accueil du matin	De la 1 ^{ère} année de classe maternelle au CM2	Accueil du matin : Lundi, mardi, jeudi, vendredi	De 7 h 00 à 8 h 20

Fonctionnement général

Le taux d'encadrement est dicté par la DDCS : 1 animateur pour 8 maternels, 1 animateur pour 12 primaires pour les accueils extrascolaires et 1 animateur pour 10 maternels, 1 animateur pour 14 primaires pour les accueils périscolaires.

- L'enfant doit être accompagné dans les locaux. Il ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'aura « physiquement » confié à un animateur.
- Seul(es) le(s) responsable(s) de l'enfant ou une personne inscrite sur la fiche sanitaire est autorisée à venir le chercher. Une pièce d'identité pourra être demandée par l'équipe d'animation.

- **Pour des raisons d'organisation et de respect du personnel encadrant, les horaires devront être strictement appliqués.**

Pour des raisons sanitaires les fromages ainsi que boissons à base de laitage et les canettes sont interdit. Merci de vérifier que tous les aliments donnés pour le goûter ou pour les pique-niques ne sont pas à conserver au frais.

Les gouters sont à fournir tant sur l'accueil que sur les mercredis et vacances scolaires.

TOUT RETARD SERA FACTURE 20 EUROS

Les conditions d'admission

Age d'admission : de la 1^{ère} année de classe maternelle au CM 2 et/ou 12 ans

Documents à fournir obligatoirement :

- La fiche de suivi sanitaire complète, dûment remplie et signée (auquel cas, nous ne serons pas en mesure d'accueillir votre enfant) (1 par enfant)
- Fiche d'engagement (1 par enfant)
- Fiche renseignements (1 par enfant)
- Une attestation d'assurance pour l'année scolaire (photocopie)

- Vaccinations obligatoires : diphtérie, tétanos, poliomyélite (DT Polio) (photocopie)
Rappel : l'obligation de vaccination par le BCG est suspendue mais est vivement recommandée, dans la région Ile De France
- Dernier avis d'imposition (de l'ensemble du foyer) (photocopie)

Les autorisations

- L'adhésion, à ce présent règlement, sous-entend la participation de votre enfant, aux sorties organisées par l'Accueil de Loisirs.

en cas d'urgence : un médecin et/ou, le cas échéant, les pompiers seront contactés,

- une personne proche de l'enfant sera prévenue,

- le directeur de l'Accueil ou un membre de son équipe restera auprès de l'enfant et l'accompagnera jusqu'à l'arrivée d'une des personnes proches.

- En cas de traitement médical, le directeur peut accepter de donner le traitement si toutes les conditions suivantes sont réunies :
 - une ordonnance du médecin ;
 - les médicaments remis au directeur de l'Accueil ou à un membre de l'équipe dans leur emballage d'origine, annoté du nom et du prénom de l'enfant, avec la notice d'utilisation ;
 - s'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites.

Les modalités d'inscription

Les différentes prestations pourront être réservées et /ou modifiées jusqu'au mercredi 12h00, pour la semaine suivante **sur le portail famille**.

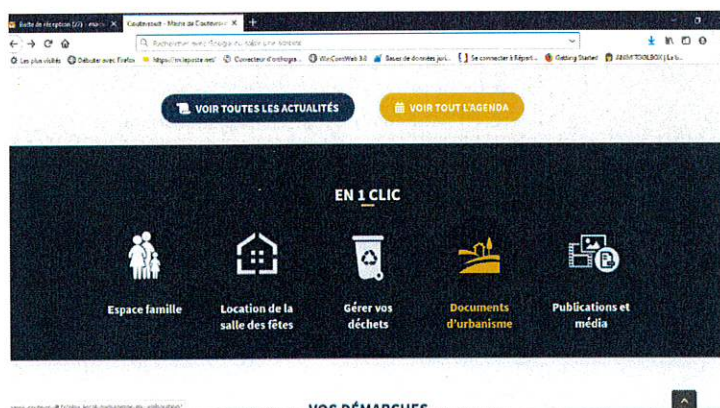
Ex : L'inscription pour la semaine du 23/03 au 27/03 pourra se faire maximum le mercredi 18/03 à 12h00.

Les annulations sans justificatif seront également possibles 72 heures avant (uniquement les jours ouvrés du lundi au vendredi inclus) par courriel à l'adresse suivante : mairie.coutevroult.accueil@gmail.com

Comment se connecter ?

<http://mairie-coutevroult.fr/>

Cliquer Espace Famille



En cas de maladie, il sera facturé un jour de carence et pour les mercredis et vacances (journée + repas), si un certificat médical est présenté dès le 1^{er} jour, avant 9h30, les journées suivantes seront décomptées.

Le directeur est en droit de refuser un enfant non inscrit dans les délais ou un enfant malade.

TARIFICATIONS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES SELON LES REVENUS

votées lors du Conseil municipal du 10 juin 2021
applicables à compter du 1^{er} septembre 2021

PAUSE MÉRIDIANNE

repas + 2h d'encadrement de 11h30 à 13h30

TRANCHES	REVENUS MENSUELS	TARIFS/ENFANT
TRANCHE 1	de 0 à 1500 €	3,80 €
TRANCHE 2	de 1501 à 2000 €	4,35 €
TRANCHE 3	de 2001 à 2499 €	4,80 €
TRANCHE 4	+ de 2500 €	5,35 €

ACCUEIL DE LOISIRS À LA JOURNÉE

hors pause méridienne à ajouter

*les mercredis de 7h00 à 19h00 en période scolaire
du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 hors période scolaire*

TRANCHES	REVENUS MENSUELS	1 ^{ER} ENFANT	2 ^{ÈME} ENFANT	3 ^{ÈME} ENFANT ET +
TRANCHE 1	de 0 à 1500 €	2,73 €	2,23 €	1,73 €
TRANCHE 2	de 1501 à 2000 €	10,00 €	9,00 €	8,50 €
TRANCHE 3	de 2001 à 2499 €	13,00 €	12,00 €	11,00 €
TRANCHE 4	+ de 2500 €	16,00 €	15,00 €	14,00 €

ACCUEIL DU MATIN

les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 7h00 à 8h20 en période scolaire

TRANCHES	REVENUS MENSUELS	1 ^{ER} ENFANT	2 ^{ÈME} ENFANT	3 ^{ÈME} ENFANT ET +
TRANCHE 1	de 0 à 1500 €	0,85 €	0,60 €	0,56 €
TRANCHE 2	de 1501 à 2000 €	1,00 €	0,75 €	0,71 €
TRANCHE 3	de 2001 à 2499 €	1,15 €	0,90 €	0,86 €
TRANCHE 4	+ de 2500 €	1,30 €	1,05 €	1,01 €

ACCUEIL DU SOIR

les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 16h30 à 19h00 en période scolaire

TRANCHES	REVENUS MENSUELS	1ER ENFANT	2ÈME ENFANT	3ÈME ENFANT ET +
TRANCHE 1	de 0 à 1500 €	2,20 €	2,10 €	2,00 €
TRANCHE 2	de 1501 à 2000 €	2,35 €	2,25 €	2,15 €
TRANCHE 3	de 2001 à 2499 €	2,50 €	2,40 €	2,30 €
TRANCHE 4	+ de 2500 €	2,65 €	2,55 €	2,45 €

Règlement intérieur du périscolaire, extrascolaire et du service de restauration de Coutevroult

Horaires :

- L'accueil du matin est effectué de 7h00 – 8h20 au centre de loisirs
 - Le temps de cantine est effectué de 11h20 à 13h20 en 2 services.
 - L'accueil du soir est effectué de 16h30 à 19h00.
 - Les journées du mercredi et des vacances s'effectuent en journée continu de 7h00 à 19h00.
- Le temps du midi est encadré par le personnel communal (animateurs ou agent de services).
Les autres temps périscolaire et extrascolaire sont encadrés par l'équipe d'animation.

Inscriptions, annulations et facturation :

Toute inscription ou annulation pour les accueils du matin, du soir, des mercredis ou de la cantine doit être effectué sur le portail famille avant le mercredi 12h pour la semaine suivante. Il est possible d'inscrire vos enfants au mois ou à l'année. Toute inscription à l'année est modifiable à tout moment de l'année.

En cas d'absence, sous justificatifs (arrêt maladie des parents, enfants malade, RDV médicaux), seul le repas du premier jour d'absence sera facturé. Les prestations seront facturées en cas d'absence d'un professeur et si l'enfant est récupéré.

Une dérogation peut être apportée en cas de mesure exceptionnelle et sous justificatifs.

S'il y a une sortie scolaire, les repas ne seront pas facturés.

La facture relative aux services périscolaire est émise à partir du 14 du mois suivant l'inscription, elles seront disponibles en ligne sur le portail famille ou seront envoyées par mail à la demande des parents.

Le paiement de la facture s'effectue en mairie ou sur le portail famille à compter de 14 jours à réception de la facture. En cas de non-paiement dans les délais, la créance est transmise à la trésorerie principale de Magny-le-Hongre qui se chargera d'établir un titre exécutoire.

Application du règlement :

- Toutes inscriptions au service périscolaire, extrascolaire et du service de restauration vaut engagement et acceptation du règlement.
- Le non-respect des dispositions énoncées dans le règlement peut remettre en cause l'accès au service périscolaire, extrascolaire et du service de restauration ou donner lieu à une convocation des parents.
- Les dégradations commise par les enfants pendant le service périscolaire, extrascolaire et du service de restauration devront être couverte par les parents ou leur assurance « responsabilité civile ».

Les règles de vie : périscolaire & école

- Respecter les enfants, les adultes et le matériel à disposition.
- Avoir un comportement décent (tous comportements violents sera sanctionné !).
- Être poli.
- Respecter la propreté des locaux.
- Les jouets et objets personnels sont autorisés mais ils sont sous la responsabilité des enfants.
- Les bijoux sont fortement déconseillés, les adultes ne gèrent pas les pertes éventuelles.
- Le port de signe ou de tenue manifestant une appartenance religieuse est interdit.
- Tout vol sera sanctionné.

Attitudes à adopter à la cantine :

- S'adresser avec respect aux personnels de cantine.
- Être poli.
- Passer aux toilettes et se laver les mains avant chaque repas.
- Adopter une attitude convenable (s'asseoir correctement, manger proprement, ne pas jouer avec la nourriture, ne pas jouer avec les couverts).
- Ne pas crier, ne pas hurler.
- Aider à débarrasser la table à chaque fin de repas.
- Ne pas se lever pendant le repas.
- Les enfants doivent goûter à tout.

Sécurité dans les locaux :

- Se ranger par deux.
- Ne pas courir dans les locaux.
- Ne pas pousser dans les escaliers.
- Respecter les élèves dans les autres classes dans le bâtiment Drouet.
- Ne pas dépasser les lignes jaune tracées au sol dans la cour.
- Ne pas jouer dans les plantations.
- Ne pas jouer dans les toilettes.
- Ne pas rentrer dans les classes sans y être autorisé.
- Ne pas jouer dans les marches.
- Ne pas jouer avec les portes.
- Ne pas grimper au grillage.

En intégrant l'école et l'accueil de loisirs, j'atteste avoir pris connaissance et accepte le fonctionnement et le règlement intérieur 2021/2022

Représentant légal :

Nom :

Prénom :

Fait à :

Le :

Signature :

Enfant:

Nom :

Prénom :

Fait à :

Le :

Signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2022/2023

ENFANT

NOM : PRENOM : SEXE : M F
 NE(E) LE : LIEU DE NAISSANCE :
 CLASSE : N° D'ALLOCATAIRE CAF :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : COMMUNE :
 COMPAGNIE D'ASSURANCE : N° D'ASSURANCE :

RESPONSABLES LEGAUX

MERE

NOM : PRENOM :
 NE(E) LE : LIEU DE NAISSANCE :
 AUTORITE PARENTALE : OUI NON SITUATION FAMILIALE ⁽¹⁾ :
 ADRESSE (si différente de l'enfant) :
 CODE POSTAL : COMMUNE :
 TELEPHONE DOMICILE : TELEPHONE PORTABLE :
 ADRESSE MAIL :
 PROFESSION : EMPLOYEUR :
 LIEU DE TRAVAIL : TELEPHONE TRAVAIL :
 N° DE SECURITE SOCIALE :
 N° DE MUTUELLE : ADRESSE :

PERE

NOM : PRENOM :
 NE(E) LE : LIEU DE NAISSANCE :
 AUTORITE PARENTALE : OUI NON SITUATION FAMILIALE ⁽¹⁾ :
 ADRESSE (si différente de l'enfant) :
 CODE POSTAL : COMMUNE :
 TELEPHONE DOMICILE : TELEPHONE PORTABLE :
 ADRESSE MAIL :
 PROFESSION : EMPLOYEUR :
 LIEU DE TRAVAIL : TELEPHONE TRAVAIL :
 N° DE SECURITE SOCIALE :
 N° DE MUTUELLE : ADRESSE :

FRERE(S) ET/OU SOEUR(S)

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE

(1) Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Séparé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e)



Fiche sanitaire 2022/2023

Accueil de loisirs, restaurants scolaires

Obligatoire

Coller une
Photo récente

Nom de l'enfant : Prénom :

Date et lieu de naissance : / / à

Adresse complète :

.....

Classe :

Nom, Prénom de la mère et/ou représentant légale :

Nom et prénom du père et/ou représentant légale :

Numéro sécurité sociale (dont dépend l'enfant)
..... / / / /

Numéro d'allocataire C.A.F. :

Assurance des parents :

Numéro de contrat d'assurance :

Ordre d'appel	Portable	Domicile	travail
En1 Mère			
En2 Père			

Changer l'ordre d'appel à votre convenance et cases libres pour ajouter d'autres personnes

Renseignement médicaux

Vaccins à jour : Oui Non

Si non lequel :

Maladies infantiles :

Régimes alimentaires :

Allergies et/ou problèmes de santé Oui Non

Description :

Si oui, P.A.I. (protocole d'accueil individualisé) à mettre en place avec le directeur de l'accueil de loisirs.

AUTORISATION PARENTALE

Nom et Prénom des personnes autorisées à récupérer l'enfant :

.....

.....

.....

Je soussigné(e) M. Mme. Mlle..... Ayant l'exercice de L'autorité

Parentale, autorise mon fils, ma fille,..... A participer à toutes

les activités et à toutes les sorties organisées par l'accueil de Loisirs. J'autorise la production et la représentation de photographies ou vidéo d mon enfant dans le cadre des activités de

l'accueil de loisirs J'autorise le responsable à prendre toutes les dispositions rendues

Nécessaires par L'état de santé de mon enfant.

Je certifie exacts les renseignements portés sur la présente fiche

A Coutevrault, le : Signature des parents